

## JOURNAL

D E

## FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU VENDREDI, 6 OCTOBRE 1797.

*D'Udine, le 21 Septembre.*

L'on attend avec impatience ici le retour de M. le comte de Meerfeldt; les instructions qu'il rapportera, seront sans doute décisives. Malgré l'interruption des conférences, il arrive et part très fréquemment des couriers. Le général Buonaparte est toujours à Passeriano; il doit venir aujourd'hui ici pour visiter les hôpitaux militaires.

Les françois font à la vérité des dispositions, mais elles ne sont pas encore assez prononcées pour faire croire à une reprise prochaine des hostilités. L'on dit qu'une partie des troupes qui sont sur nos frontières, ont ordre de s'avancer par le pays de Feltre, vers les frontières de la Carinthie. Il y a aussi beaucoup de troupes dans la Ponteba. Un corps de troupes Cisalpines qui marchoit sur Conegliano, a reçu, à ce qu'on assure, ordre de faire halte. Il est arrivé ici 21 barques remplies d'attirails de siège, de munitions de guerre ainsi que de fourrages. L'on continue la cuite du biscuit dans notre ville. La ligne de retranchemens tirée devant Olopo est entièrement achevée; les habitans de cette forteresse, ainsi que ceux de Palma, doivent se procurer des vivres pour plusieurs mois. Le général Kellermann est arrivé à Palma.

*De Venise, le 24 Septembre.*

Il n'y a dans ce moment ici que 1500 hommes de troupes françoises. Le reste s'est porté sur Treviso.

Dans la dernière séance de notre municipalité, il a été lu une lettre du Pacha de Scutari dans laquelle il demande protection pour les Sujets Turcs qui sont sous sa dépendance, afin de faire fleurir le commerce entre les deux nations.

L'épouse du général Buonaparte est partie avant-hier pour Passeriano.

*De Roveredo, le 29 Septemb.*

Malgré les préparatifs de guerre que font les françois dans le Frioul, l'on croit toujours à la paix, et l'on espère que tous les obstacles seront incessamment applanis. Cependant l'on se met aussi en mesure, de notre côté: le bataillon de Schröder et les dragons de l'Etat-major qui étoient cantonnés dans nos environs, ont reçu ordre de se rendre, par Vallugana, dans les environs de Bassano. Ils se mettront aujourd'hui en marche.

*De Vienne, le 29 Septembre.*

Mercredi dernier, M. le comte de Metternich, nommé pour assister au congrès de paix de l'Empire, a eu une audience de l'Empereur, dans laquelle il a remercié S. M. M. Wölch, professeur du droit public à notre université, doit accompagner ce ministre dans sa mission.

*De Londres, le 22 Septembre.*

Il y a eu hier une assemblée extraordinaire du conseil, à laquelle se trouvèrent M. Pitt, M. Dundas, lord Grenville, les comtes de Chatham, de Liverpool, Spencer, et le duc de Portland. Lord Malmebury s'y rendit aussi; l'assemblée s'ouvrit à Midi, et n'étoit point encore levée à trois heures, lorsqu'on envoya des dépêches à Windsor, pour en faire connoître le résultat à Sa Majesté.

Le conseil avoit pour objet de délibérer sur les mesures à prendre en conséquence du retour subit de lord Malmebury. On dit que les ministres ont arrêté de convoquer, par une proclamation, l'assemblée du parlement pour les premiers jours d'Octobre.

Aujourd'hui, les trois pour cent consolidés sont tombés à 48  $\frac{1}{4}$ . Ils ont été le 21 à 47  $\frac{1}{4}$ .

L'exécution de la loi sur la milice continue

d'occasionner des troubles en Ecosse. Le 17, il a éclaté une violente insurrection à Kinross. Le 18, on a conduit au château d'Edimbourg, plusieurs habitans de Dunkeld, qui avoient menacé le duc d'Atbold d'incendier sa maison, s'il persistoit à vouloir mettre la loi en exécution. A Galsien, les jeunes gens ont forcé le juge de paix du canton, à jurer d'employer tout son crédit pour faire rapporter la loi; de faire prévenir ceux d'entre eux contre lesquels il y auroit des mandats d'arrêt, et de ne faire aucune poursuite contre aucun d'eux, pour ce qui s'étoit passé.

La flotte de l'amiral Duncan a reçu l'ordre de rentrer dans nos ports pour réparer les dommages qu'elle a essayés dans les derniers coups de vent. Quelques vaisseaux sont déjà arrivés à Yarmouth et dans la rade du Nore.

L'on a reçu hier au café Lloyd la nouvelle que 14 vaisseaux de la flotte Portugaise du Brésil sont tombés dans les mains des François. Ces bâtimens, dont la cargaison est extrêmement riche, alloient du Brésil à Opporto. Les mêmes avis parlent de huit ou dix autres, mais moins riches, qui ont été pris par la même escadre Française, ainsi qu'un navire de Liverpool, allant à la Martinique, et un autre de Londres destiné pour la Jamaïque.

M. de Puifaye est actuellement à Londres.

*Extrait des Nouvelles de Paris, du 30 Septembre.*

Le Directoire exécutif a rendu un arrêté, en date du 29, portant, que les armées de Rhin et Moselle, et de Sambre et Meuse, dont le commandement en chef a été confié au général Augereau, sont réunies sous la dénomination d'armée d'Allemagne.

L'arrêté du Directoire qui ordonne de faire rejoindre les déserteurs et réquisitionnaires, s'exécute avec activité. Hier, on a arrêté vingt-deux de ces derniers dans le faubourg St. Jacques.

Il vient de se faire de nouveaux changemens militaires. Plusieurs généraux et officiers sont destitués. L'adjutant-général Grillon commandera la place de Marseille. Les généraux Duvigneau, Pactod et Dutertre se rendront à l'armée du Rhin. C'est à tort que l'on a dit que ce dernier avoit été arrêté. Poultier qui a répandu le premier cette nouvelle, vient de se rétracter.

Le général Sahuguet écrit en date du 15, que la tranquillité se maintient à Aix, à Marseilles, Toulon, ainsi que dans les autres cantons des départemens des Bouches du Rhône et du Var. Comment concilier cette assurance

avec les récits de Poultier et du *Journal des Hommes Libres*?

Les condamnés à la déportation ont été embarqués à bord de la *Vaillante*, le 1er Vendémiaire (22 Sept.) En voici la liste exacte:

Laffond Ladebat, Barthélemy, Larue, Barbé-Marbois, Berthelot-Lavillennois, Ramel, Rivère, Pichegru, Aubry, Murinais, Brottier, Tronçon-Ducoudray, Willot, Doffonville, Bourdon; Letellier, attaché à l'ex-directeur Barthélemy, qui l'a suivi volontairement. La corvette a mis à la voile le 2 Vendémiaire, au matin, par un vent favorable, et a bientôt été perdue de vue. (*Rédacteur*).

Le Directoire vient de publier le programme de la cérémonie funèbre qui doit avoir lieu en mémoire du général Hoche; elle sera des plus pompeuses. En voici quelques détails: Au milieu du Champ-de-Mars, en avant de l'autel de la patrie, il sera élevé une pyramide, où seront gravés le nom du général Hoche, et celui des principales victoires qu'il a remportées. L'enceinte de l'autel de la patrie sera entourée de colonnes funéraires, de trophées, d'inscriptions et de drapeaux dont les cravates seront de crêpes et de rubans noirs. Autour de la pyramide et de l'autel de la patrie, seront plantés des groupes de peupliers, entre lesquels des candelabres soutiendront des cassolettes à l'antique, où brûleront des parfums. La façade des bâtimens de l'Ecole-Militaire sera couverte, en grande partie, de tentures et drapeaux tricolores. Le jour de la cérémonie, toute la garnison prendra les armes et ira au Champ-de-Mars. A 10 heures, le Directoire s'y rendra accompagné de sa garde, ainsi que des ministres, des administrations, de l'institut national etc. Au milieu du cortège sera portée l'effigie du général Hoche, placée sur un brancard, avec un trophée et les enseignes militaires, qui distinguent un général en chef. Le tout sera porté par quatre anciens militaires. Le Directoire exécutif prendra sa place sur l'autel de la patrie. Des places seront réservées pour les ministres, le corps diplomatique, les autorités constituées, etc. Il y en aura aussi pour la famille du général Hoche. L'effigie de ce général sera déposée devant la pyramide, sur une estrade, ornée de candelabres et de trépieds antiques. Les chœurs du conservatoire de musique et du théâtre de la République et des Arts, exécuteront un chant funèbre. Le président du Directoire prononcera un discours. — Des groupes de jeunes filles, vêtues de blanc, avec des ceintures de crêpes, se rangeront autour de la pyramide, et chanteront en chœur. Un des membres de l'institut national, tenant à la main

une branche de laurier, montera sur les gradins de la pyramide, et prononcera l'éloge funèbre du général Hoche. Pendant ce tems, des militaires des différentes armes seront groupés auprès de la pyramide, tenant leurs armes renversées. Les troupes défilent devant la pyramide, en grande parade. Les généraux et officiers salueront de l'épée. Le Directoire, les ministres et les personnes qui composeront le cortège, iront déposer, tour-à-tour, leurs branches de laurier près de l'effigie du général Hoche. et reviendront ensuite à l'École-Militaire. Pendant cette marche, le canon tirera par intervalles, et les tambours voilés et les instrumens militaires feront entendre des sons lugubres.,

Des gens vétilleux et indiscrets (dit la *Gazette Nationale*) ont remarqué que depuis le 18 Fructidor la marche des deux conseils étoit précisément en raison inverse de ce qu'elle étoit avant cette mémorable époque. Ils parloient, parloient, parloient . . . et ne conclusent rien; ils adoptent, ils adoptent, ils adoptent . . . et ne disent point. Eh! pour Dieu! un peu de mesure: ne soyez point muets de dépit de ne pouvoir plus être bavards!

La même feuille nous fournit l'anecdote suivante: La fameuse Madame de Stael étoit dernièrement chez l'un des Directeurs. Elle intercédait en faveur d'Aubry, l'un des moins excusables de ceux qu'a frappés la loi du 19. Irritée d'un refus auquel beaucoup d'autres auroient dû la préparer dès longtems, elle se permit d'abord quelques réflexions impropres de la journée du 18, puis s'animant par degrés et s'abandonnant aux plus sublimes mouvemens de l'éloquence, elle s'écrie: Eh, quand elles apprendront votre inflexible rigueur, que diront de vous les nations étrangères? . . . Ma foi, Madame, allez l'apprendre, lui répartit Sièyes. — On dit que la baronne fait ses paquets.

On assure que le général Buonaparte a écrit au comte Potoki, ci-devant ambassadeur de Pologne à Constantinople, d'engager les maréchaux de la diète de 1791, à se rendre au plutôt à Milan; d'y appeler aussi les principaux membres de cette diète. Même, avant cette lettre de Buonaparte, plusieurs des polonois, qui ont joué un rôle dans la dernière insurrection de la Pologne, se rendoient, par Paris, en Italie. (*Annales*).

Depuis quelque tems le mot *estimable* est ici l'épithète à la mode. L'on dit d'un homme qu'il a tenu une conduite *estimable*, qu'il a fait un livre *estimable*. Nos élégans disent: c'est un cheval *estimable*, un restaurateur *estimable*,

un artificier *estimable*. Si le Père Duchêne vivoit encore, il dénonceroit la faction des *estimables*.

Voici une anecdote qu'on raconte au sujet de Carnot. L'on prétend qu'ayant été confiné chez lui dans la nuit du 3 au 4, il demanda la permission de se retirer seul dans son cabinet. Après avoir pris quelques papiers et de l'argent, il sortit par un escalier dérobé qu'on n'avoit pas eu le soin de garder. Arrivé dans les cours du Luxembourg, il y trouva la voiture de Rewbell; elle étoit attelée; il dit au cocher qu'ayant affaire dans le quartier, il le prioit de l'y conduire, qu'il en étoit convenu avec Rewbell. Le cocher le crut, et le reçut dans la voiture. Les gardes placées aux premières portes ne s'imaginant point qu'elle portoit de la contrebande, la laissèrent passer. Carnot tiré par cette ruse du danger, fut descendre dans la rue d'Enfer, d'où il prit la route de Vincennes; après s'y être arrêté quelques heures, il pourluyvit son chemin.

*Conseil des 500. — Séance du 27.*

On reprend la discussion sur le projet de Grelier. Après avoir entendu un membre, le conseil arrête, qu'il sera célébré une fête en mémoire de la journée du 18 Fructidor; et il renvoie à la commission des institutions républicaines pour présenter le mode d'exécution.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de Gay-Vernon, portant exclusion des ci-devant nobles des fonctions publiques.

*Orateur*: La conspiration royale, déjouée le 18 Fructidor, étoit ourdie par les ci-devant nobles. Des moyens pris hors de la constitution ont sauvé la république; il faut maintenir cet ouvrage par des moyens analogues, et assez forts pour prévenir le retour d'une pareille coalition. Il faut arracher à nos ennemis les armes perfides dont ils se sont servis avec succès. Qui a fait outrepasser à la révolution les bornes de sagesse qui étoient dans le cœur de tous les bons esprits? C'est la noblesse; qui a organisé la terreur, la Vendée, la chouannerie? C'est la noblesse; qui a livré Toulon, porté les armes contre la France, suscité des guerres au dehors, attisé dans nos foyers le feu de la révolte? C'est la noblesse. Vaincue partout, elle a renoncé à la force des armes, et se couvrant du masque de l'hypocrisie et du patriotisme, elle a cherché à s'insinuer dans les assemblées, à capter les suffrages, elle y a réussi, et les élections de Germinal vous ont prouvé le succès de leurs intrigues. Le 18 Fructidor nous a délivrés de l'injuste oppression qu'ils nous préparoient; gardons-nous de retomber dans un danger pareil à celui que nous avons évité;

le seul moyen est d'écartier des fonctions publiques les ci-devant nobles. Je vote pour le projet.

*Mangest* : Je pense comme le rapporteur de la commission, que ni les nobles ni les prêtres n'aiment point et n'aimeront jamais la révolution. Jamais ils ne baisseront les mains qui les ont frappés; mais je n'en combattrai pas moins le projet qui vous est présenté, et je le combattrai parcequ'il est selon moi imprudent, injuste, et inconstitutionnel. — Imprudent; c'est aggraver les haines, exaspérer les esprits, former au sein de la république un peuple d'ilotes; ne faire marcher le gouvernement que par des mesures révolutionnaires. — Injuste; c'est frapper indistinctement l'innocent et le coupable; c'est porter des condamnations en masse; c'est condamner sans juger; c'est avoir recours aux proscriptions, et non aux lois; c'est éloigner par la violence des citoyens du gouvernement, au lieu de les y rattacher par les liens du devoir et de l'intérêt. (Murmures). Inconstitutionnel; la loi doit être égale pour tous, et elle ne l'est plus pour les nobles. La constitution a déterminé le cas où les citoyens seroient exclus des fonctions publiques, et elle n'a pas dit que la noblesse en fût une; et quand il seroit vrai que par cette mesure vous auriez abattu les nobles, elle seroit encore un malheur, car toute victoire sur les français quelqu'ils soient, est toujours une véritable calamité. Je vote contre le projet. — L'impression de ce discours est également ordonnée.

Luminaires allant plus loin que la commission, propose le projet de résolution suivant : 1°. Tout individu qui fera partie de la caste ci-devant noble, et qui depuis la fondation de la république n'a pas formellement renoncé à ses titres de noblesse, ne pourra en aucun tems exercer les droits de citoyen français. 2°. Tout individu noble, âgé de 18 ans et au-delà, qui, depuis l'époque précitée, n'a pris aucune part active à la révolution française, est déclaré n'être pas citoyen français. 3°. Tout ci-devant noble qui depuis la fondation de la république, a pris, dans quelque circonstance que ce soit, la qualité d'ex-marquis, ex baron, ex-comte, ex-duc, etc., est dans le cas de l'article 2. 4°. Tout ex noble, à compter de la publication de la présente sera tenu de

faire la déclaration suivante : *J'abjure toute qualité qui suppose la distinction de naissance, & notamment celle de la noblesse, telle qu'elle étoit reconnue en France sous le régime de la monarchie.* — Impression. La discussion est ajournée.

*De Dresde, le 27 Septembre.*

Mrs. de Lafayette, Latour-Maubourg et Bureau de Pully, qui viennent d'être remis en liberté, sont arrivés ici Dimanche dernier, accompagnés d'un major autrichien. Lundi dans l'après-midi, ils ont continué leur route sur Hambourg.

*De Strasbourg, le 2 Octobre.*

L'on dit que les généraux Dessaix et Reynier ont été réformés par le Directoire et que le général Davignot a été nommé chef de l'état-major de l'armée de Rhin et Moselle. L'on assure aussi que le commissaire ordonnateur Dubreton est rappelé, et qu'il sera remplacé par le citoyen Vaidant. D'après les apparences, il va se faire de grands changemens dans l'armée de Rhin et Moselle.

*De Heidelberg, le 4 Octobre.*

Le quartier-général de S. A. R. l'Archiduc Charles est toujours à Schweziagen. L'on dit qu'il ne tardera pas à être transféré à Manheim.

On mande de Ulm en date du 28 Septembre, qu'on y a requis 40 embarcations pour transporter incessamment l'armée de Condé jusqu'à Günzbourg.

Des voyageurs dignes de foi, qui viennent de la rive gauche du Rhin, assurent que le comté de Falkenstein, respecté et ménagé par les Français depuis la signature des préliminaires de paix de Leoben, est traité par eux à présent comme le reste des pays conquis, qu'ils y demandent des contributions, et y font des réquisitions comme ailleurs : ils ajoutent que l'officier commandant à Durckheim, a annoncé le premier de ce mois que d'après des ordres venant de Paris, toute communication avec la rive droite du Rhin seroit dorénavant interdite; en conséquence la poste Impériale ne se charge plus de lettres pour Deux-Ponts. On est d'autant plus impatient de savoir, si cet ordre est général sur toute la ligne frontière occupée par les Français, qu'il sembleroit indiquer une rupture très-prochaine de l'armistice.

\* \* M. Thomas d'Anine, logé au Weidenbusch, à Francfort, prie les personnes dont les noms suivent, de lui envoyer leurs adresses, en affranchissant leurs lettres; il a des choses importantes à leur communiquer. M. le Chevalier d'Hastou, de St. Omer, M. le Commandeur d'Argenteuil, M. le Marquis de Maclas, M. le Vicomte de la Rivière, M. M. le Comte & le Chevalier de Ribère, M. Asselin d'Esparis, M. de Signier, M. le Marquis de Clermont Lodève, M. le Vicomte de Burbane, M. le Chevalier Duverger, M. le Comte de Reigné, de Tarascon, Barthelemy de Penbœl, & M. St. Fond.